

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU COMITÉ SYNDICAL****Session du 10 MARS 2023**

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 24 février 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

En présence également :

M. Christian DEMAY
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de
suppléante de

Mme Catherine MARTIN
M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2023 03/10-01 relatif à l'approbation du projet de réaménagement du Terminal 1 et de création d'une salle d'arrivée ;**

CONSIDERANT la délibération CS SMABT 2021-09-16-06 qui indiquait que les prévisions de trafic seraient à un niveau supérieur à celui de 2019 dès la saison hiver 2022/2023 obligeant à la réalisation de travaux ;

CONSIDERANT que des nouvelles installations sont nécessaires pour permettre une exploitation conforme au niveau de trafic attendu dans les premières années du nouveau contrat de concession ;

CONSIDERANT que seul le Terminal 1 est en capacité de traiter un trafic mixte Schengen et hors Schengen avec la création d'une salle d'arrivée ; ces vols nécessitant plus de contrôle au départ et à l'arrivée ;

CONSIDERANT les pics de fréquentation de l'été olympique 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE le projet de réaménagement du terminal 1 et de la création d'une salle d'arrivée ;

AUTORISE la SAGEB à engager ce projet et à démarrer les travaux une fois le permis de construire accordé ;

AUTORISE le SMABT à reprendre la Valeur Nette Comptable à hauteur des montants engagés par la SAGEB d'ici la fin de la DSP ;

ENGAGE les négociations avec la SAGEB en vue de formaliser par voie d'avenant à la DSP la régularisation de ces investissements non contractuels/supplémentaires.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé